

J'interviens au Congrès au titre de Secrétaire national en charge de la Branche AT-MP et aux noms de deux Commissions professionnelles permanentes en déshérence depuis quelques temps, à savoir « Ingénieurs-conseils » et « Contrôleurs de sécurité ».

A Carry-le-Rouet, le 12 mars 2015

Frédéric LORANGE, Secrétaire national en charge de la Branche AT-MP

COMMISSIONS PROFESSIONNELLES PERMANENTES

INGENIEURS-CONSEILS

CONTROLEURS DE SECURITE

Les Commissions professionnelles permanentes (CPP) « Ingénieurs-conseils » et « Contrôleurs de sécurité », réunies au XVIII^{ème} Congrès SNFOCOS à Carry-le-Rouet du 9 au 12 mars 2015, faisant le constat dans le contexte toujours plus contraignant des COG AT-MP :

- d'une faible mobilisation des Ingénieurs-conseils et des Contrôleurs de sécurité SNFOCOS dans les Instances statutaires du syndicat national ;
- des attaques récurrentes des dispositions de la convention collective nationale et de ses avenants les concernant ;
- de la nécessité d'assurer une participation active aux Instances conventionnelles de l'UCANSS et à la CNAMTS ;
- de la représentation trop réduite des différents métiers spécifiques de la Branche AT-MP.

Proposent au Congrès de valider :

- la dissolution des deux CPP « Ingénieurs-conseils » et « Contrôleurs de sécurité » ;
- la création d'une CPP pour les différents métiers spécifiques des trois composantes de la Branche AT-MP, Réparation, Tarification et Prévention, qui prendra le nom de CPP « Risques professionnels ».

Cette CPP intégrera des Cadres : Contrôleur de sécurité, Documentaliste, Enquêteur AT-MP, Ergonome, Formateur, Ingénieur-conseil, Inspecteur de la tarification, Médecin, Psychologue du travail, Technicien des laboratoires interrégionaux de chimie et de physique.

Les Ingénieurs-conseils et les Contrôleurs de sécurité SNFOCOS appellent tous ces Cadres de la Branche AT-MP à les rejoindre. Ils demandent l'appui des Délégués régionaux et des Secrétaires départementaux pour syndiquer ces Cadres et les inviter à s'investir dans cette nouvelle CPP et remercient le Secrétaire général et le Bureau national pour faciliter l'atteinte de ces objectifs.

Membres provisoires de la CPP « Risques professionnels » :

Philippe VERDEGUER, Ingénieur-conseil

Frédéric LORANGE, Contrôleur de sécurité

Les Ingénieurs-conseils et les Contrôleurs de sécurité SNFOCOS demandent au Secrétaire général, soutenu par le Bureau national et notamment par son Secrétaire national en charge de la Branche AT-MP, d'engager sans tarder un recours en Conseil d'État contre l'Arrêté du 17 février 2015, fixant les conditions d'agrément des Ingénieurs-conseils et des Contrôleurs de sécurité.

Cet arrêté reprend exactement les mêmes termes que les deux arrêtés déjà attaqués parus en 2014 pour les Inspecteurs du recouvrement et les Praticiens-conseils, pour ce qui concerne la suspension ou le retrait automatiques de leur agrément par l'autorité qui l'a délivré.